



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1538-17, 1539-17, 1540-17, 1541-17 et 1542-17

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 14 mars 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1538-17 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier des tarifs applicables à l'Administration générale, à la bibliothèque et au Service des loisirs (modules culturel, sport et aréna);
- 1539-17 modifiant le règlement numéro 1378-12, remplaçant le règlement numéro 1236-07 et délégant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de Ville de Saint-Constant, afin de retirer les postes de chefs du Service incendie et le poste de stratège communication marketing numérique et d'ajouter le poste de spécialiste en approvisionnements;
- 1540-17 modifiant le règlement numéro 1243-07 en matière de contrôle et de suivi budgétaire et concernant l'administration des finances afin de déléguer au trésorier le pouvoir de payer les dépenses engagées en vertu du pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant et afin de modifier des définitions;
- 1541-17 modifiant le règlement numéro 1441-14, concernant les comités de la Ville (Commissions permanentes) et remplaçant le règlement numéro 1168-04, afin d'y ajouter une autorisation pour l'utilisation des photographies;
- 1542-17 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la Régie interne des affaires du Conseil afin de modifier la date de la séance du mois d'octobre lors d'élection générale;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://saint-constant.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 20 mars 2017.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe